

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix - Travail - Patrie

MINISTRE DE L'AGRICULTURE
ET DU DEVELOPPEMENT RURAL

SECRETARIAT GENERAL

DIVISION DE L'ENSEIGNEMENT
ET DE LA FORMATION AGRICOLES
COOPERATIVES ET COMMUNAUTAIRES

REPUBLIC OF CAMEROON
Peace - Work - Fatherland

MINISTRY OF AGRICULTURE
AND RURAL DEVELOPMENT

GENERAL SECRETARIAT

AGRICULTURAL COOPERATIVE
AND COMMUNITY EDUCATION
AND TRAINING DIVISION

COMMUNIQUE RADIO ET DE PRESSE

- 00018

N° _____ /CRP/MINADER/SG/DEFACC/DU

01 JUL 2021

LE MINISTRE DE L'AGRICULTURE ET DU DEVELOPPEMENT RURAL COMMUNIQUE :

Dans le cadre de la mise en œuvre de la convention signée le 07 août 2020 entre le Gouvernement de la République du Cameroun et l'Institut International d'Ingénierie de l'Eau et de l'Environnement (Institut 2iE) de Ouagadougou, un recrutement spécial sur étude de dossiers est ouvert aux candidats de nationalité camerounaise des deux sexes, désireux de poursuivre les études à l'Institut (2iE), au titre de l'année académique 2021/2022, pour les cycles de Bachelor technologique et des Ingénieurs de conception.

Ce recrutement qui s'inscrit dans le souci permanent du Gouvernement à œuvrer en faveur de la formation des jeunes, vise à maintenir le Cameroun à un bon niveau de technique de pointe en Afrique subsaharienne.

I- OFFRE DE FORMATION

La formation porte sur les filières suivantes :

- Génie de l'Eau, de l'Assainissement et des Aménagement Hydro-agricoles;
- Génie Civil- Bâtiments et Travaux Publics;
- Génie Electrique et Energétique ;
- Exploitations et Maintenance des Installations Hydrauliques.

II- REPARTITION DES PLACES, DUREE DE LA FORMATION, NIVEAU REQUIS ET CONDITIONS D'ADMISSIBILITE

Les places disponibles et la durée de la formation par filière se présentent comme suit :

N°	CYCLES	Places	Durée	Niveau requis, conditions d'admissibilité
1	Bachelor Technologique	08	01 an	Diplôme universitaire ou professionnel (BAC +2) dans le domaine du Génie rural, du Génie civil, l'Hydraulique ou tout diplôme équivalent
2	Ingénieur de conception	15	03 ans	Diplôme universitaire ou professionnel (BAC +2) (DEUG 2, CPGE 2, DUT/BTS, Licence ou tout diplôme équivalent
3	Ingénieur de conception	24	05 ans	BAC scientifique ou technique avec : <ul style="list-style-type: none"> • une note minimale de 10 sur 20 est requise en maths, en physique et en Anglais pour le BAC C, le BAC E ou le BAC S : • une note minimale de 11 sur 20 est requise en Maths, en Physique et 10 sur 20 en Anglais pour le BAC D :

III- DIPLOME DE FIN D'ETUDE

Le diplôme obtenu au terme de la formation est celui Bachelor technologique ou d'Ingénieur de conception dans la filière de formation choisie.

IV- CONDITIONS A REMPLIR POUR FAIRE ACTE DE CANDIDATURE

- Etre de nationalité camerounaise ;
- Etre âgé au plus de 23 ans pour le Bachelor technologique et 25 ans pour l'Ingénieur de conception au 1^{er} janvier 2021 ;
- Jouir d'une bonne moralité ;
- Etre en bonne santé physique et morale.

V- COMPOSITION DES DOSSIERS DE CANDIDATURE

- Une demande timbrée à 1.000 F CFA adressée au Ministre l'Agriculture et du Développement Rural ;
- Une copie certifiée conforme d'acte de naissance datant au moins de 03 mois ;
- Une copie certifiée conforme du (des) diplôme (s) exigé (s) datant au moins de 03 mois ;

- Une (des) attestation (s) de présentation de l'original/originaux de diplôme (s) ;
- Un certificat de nationalité délivré par l'autorité compétente ;
- Un certificat médical délivré par un médecin exerçant dans le public, attestant que le candidat est physiquement et mentalement apte ;
- Un extrait de casier judiciaire (bulletin N°3);
- Un reçu de versement des frais de dossier d'un montant de 25.000 (vingt-cinq mille) FCFA ;
- Une déclaration des parents ou tuteurs, sur l'honneur, à supporter les charges qui leur sont dévolues pendant la formation.

Les dossiers de candidatures complets seront déposés à la Division de l'Enseignement et de la Formation Agricoles, Coopératifs et Communautaires (DEFACC) à Yaoundé.

VI- FRAIS DE FORMATION

Le Gouvernement prend en charge les frais d'assurance, d'inscription et de scolarité.

Quant aux frais de transport, d'hébergement et de nutrition, ils sont à la charge des familles.

VII- DATE LIMITE DE RECEVABILITE DES DOSSIERS

Vendredi 30 juillet 2021 à 12h.

VIII- PRESELECTION DES CANDIDATS

Les candidats présélectionnés seront invités à candidater sur la plateforme en ligne de 2iE à partir du 02 août jusqu'au 15 août 2021.

IX- PUBLICATION DES RESULTATS DU RECRUTEMENT

A l'issue de la sélection, les résultats seront publiés par communiqué du Ministre de l'Agriculture et du Développement Rural.

Yaoundé le 01 JUL 2021

Le Ministre de l'Agriculture et
du Développement Rural



Gabriel MBAIROBE
Gabriel MBAIROBE

AMPLIATIONS

- MINFOPRA
- MINADER/DRH/SFS
- TOUTES LES DRADER
- MINCOM/RADIO/PRESSE
- REGIONS
- AFFICHAGE/CHRONO/ARCHIVES